



Cahier des charges des finales de coupe 08

- Une personne référente pour l'aide à la gestion du District joignable en permanence sur la journée (des clés de l'ensemble de l'installation, de l'éclairage, du tableau d'affichage, ...)
- Une sonorisation audible avec une personne référente pour la gestion de ce matériel pendant toute la durée de l'évènement et le speaker dédié à la finale
- Un emplacement permettant d'entreposer le matériel du District lié à l'organisation de la finale
- Le nombre de vestiaire mis à disposition sera obligatoirement de :
 - 4 vestiaires joueurs
 - 1 vestiaire arbitres avec possibilité de prévoir la féminisation dans le bloc vestiaire (ou un 2^{ème} vestiaire arbitre)
 - 1 bureau des officiels (délégués)
- Les vestiaires devront être pourvue de :
 - 2 packs d'eau par équipe
 - 1 pack d'eau pour les arbitres
- Prévoir l'accueil des spectateurs en cas d'intempéries ou de fortes chaleurs en mettant en place un barnum ou des tonnelles selon affluence
- Prévoir le traçage adéquat du terrain et des buts foot à 8 pour les féminines et U13
- Les moyens humains doivent être adapté à la hauteur de l'évènement avec un nombre de personnes suffisantes pour la buvette et la restauration ainsi que pour la sécurité de la ou des rencontres
- Prévoir une collation pour les représentants du District lié à l'organisation de la ou des finales
- Prévoir une collation pour les équipes à l'issue des finales
- Les installations accueillant en nocturne doivent avoir un éclairage classé

Il y a un principe de gratuité sur les entrées des finales de coupes des Ardennes, toutefois le District laisse aux clubs ayant eu délégation pour l'organisation, la totalité des recettes liées aux buvettes et à la restauration

Le District fourni les ballons de matchs